

**"En une décennie, le corps médical a changé d'avis"**

Par Anne Vidalie, mis à jour le 08/10/2008 17:37:09 - publié le 08/10/2008 16:33



AFP

Les esprits évoluent, y compris au sein du corps médical: près des deux tiers des gynécologues et obstétriciens estiment que la France doit autoriser la gestation pour autrui (GPA), selon une étude réalisée auprès de 600 praticiens par le Groupe d'Etude de la Fécondation in vitro en France. Trois questions au Dr Joëlle Belaisch-Allart, chef du service de Gynécologie Obstétrique et de Médecine de la Reproduction du Centre Hospitalier des Quatre Villes, à Sèvres (Hauts-de-Seine).

**Les médecins ont évolué sur la question des mères porteuses...**

En effet. Lors d'une enquête menée il y a dix ans par le Professeur Sureau, 63% des praticiens interrogés se prononçaient en faveur de l'interdiction absolue de la GPA en France. En une décennie, le corps médical a changé d'avis.

**Comment expliquez-vous ce revirement ?**

La notion de gestation pour autrui s'est clarifiée. Longtemps, la GPA a renvoyé à l'image choquante de la femme qui, à la fois, donne son ovocyte et prête son utérus. Il existe une deuxième catégorie de mères porteuses, celles qui prêtent, certes, leur ventre, mais ne transmettent pas leur patrimoine génétique: elles portent un embryon issu de l'ovocyte et du sperme des futurs parents. Or les médecins ont vu se multiplier les cas de femmes privées d'utérus à la suite d'une maladie ou d'une intervention chirurgicale. Celles-là, ils souhaitent vraiment pouvoir les aider.

**Les gynécologues et obstétriciens sont-ils pour une légalisation sans conditions des mères porteuses?**

Seuls 4% sont de cet avis. 57% des praticiens conditionnent la GPA à l'avis d'un comité d'experts, chargé de vérifier qu'il y a bien une indication médicale et que tout est clair, pour la mère porteuse comme pour les parents génétiques. Il appartiendra, ensuite, aux juristes, aux psychologues et aux assureurs de déterminer plus précisément le cadre de la GPA.